

Commune de SAINT SANTIN

CONSEIL MUNICIPAL du 23 avril 2021

Le 23 avril 2021 à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni sur convocation ordinaire du 12 avril 2021, sous la présidence de Mme Michèle COUDERC, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Georges ALEXANDRU, Cyntia ANDRIEU, Guy BERGON, Hervé CARRIERE, Jean-Marie CASTANIER, Michèle COUDERC, Marc COUDON, Dominique FEYT, Alexandre GRATACAP, Sébastien IMBERT, David JOFFRE, Cécile PRONZAC, Marion TABEYSE, Véronique VENZAC

Absents : /

Secrétaire de séance : PRONZAC Cécile

Au vu de la situation sanitaire la séance est à huis clos.

En ouverture de cette séance du Conseil Municipal, Mme le Maire demande une minute de silence en mémoire de Maurice ARMAND.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le conseil municipal approuve le compte-rendu du précédent conseil municipal en date du 26 mars 2021 à l'unanimité.

Poste 3ème Adjoint ;

Suite au décès de Monsieur Maurice ARMAND, occupant le poste de 3^{ème} adjoint, Madame le Maire soumet au conseil municipal la suppression du poste de 3^{ème} adjoint. En effet, elle explique que Maurice ARMAND avait pour attribution le suivi de la voirie et des agents techniques municipaux.

Pour ce qui est de la voirie, Dominique FEYT, 2^{ème} Adjoint, prend le relais pour les demandes de devis sur le terrain et la commission voirie gèrera les points à prévoir en travaux.

Pour ce qui est du suivi des agents techniques, ces derniers sont très autonomes et Maurice les suivaient plus par passion que par besoin.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents d'approuver la suppression du poste de 3^{ème} adjoint au maire. Les adjoints au Maire seront donc au nombre de deux.

Election Départementales et Régionales 2021 ;

Le double scrutin des élections Départementales et Régionales aura lieu les Dimanche 20 et Dimanche 27 juin 2021. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h.

Ces élections auront lieu à la Salle des Fêtes de Saint Santin, en raison de la crise sanitaire et suivant les directives gouvernementales.

Un planning de tenue des deux bureaux de vote est élaboré avec les élus, ce planning sera envoyé à chacun par mail la semaine prochaine.

QUESTIONS DIVERSES

Commémoration 8 mai : Madame COUDERC informe les élus que le dépôt de gerbes aura lieu à Saint Julien de Piganiol à 11h et à Saint Santin à 11h30. La cérémonie se déroulera en comité restreint, le public étant interdit.

Campagne vaccination : la commune de Saint Santin accueillera le bus vaccination de la Région Occitanie le lundi 17 mai et le lundi 28 juin. Une information est à diffuser auprès de la population par la distribution de tracts. Les inscriptions seront prises en mairie. 240 places seront disponibles.

Médecin Généraliste : concernant l'arrivée d'un médecin généraliste sur la commune, Madame le Maire précise que le Covid retarde son arrivée, les frontières étant fermées. De plus il doit être reçu

par l'ordre des médecins en préalable. Ces derniers ne consultent pas à l'heure actuelle à cause de la crise sanitaire.

Chemin d'Aurières/Travaux centre bourg : suite aux travaux du Centre Bourg de Saint Julien de Piganiol il a été évoqué lors du précédent conseil municipal d'ouvrir le Chemin d'Aurières afin que les engins agricoles puissent accéder à leurs parcelles. Ce chemin est situé sur les deux communes de Saint Santin 15 et Saint Santin 12. La municipalité du Cantal n'a pas prévu l'aménagement de ce chemin en vu de son ouverture. Au vu des mécontentements liés à la fermeture de la voirie du Centre Bourg, cette dernière sera réouverte dès que possible à l'achèvement des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h20